



## Donner sa voix et prendre la parole.

Nos candidats, vous les connaissez sans doute, puisqu'ils font partie de vos collègues.

### Collège A

Marie Catherine BOURRIER  
Maryse COUAILLET  
Françoise PIQUET  
Djamila HADJ SAID

### Collège B

M.Christine FARARIK  
M.Christine TOUGNE  
Odile Castillo  
Nathalie Belmonte  
Marie Pierre DUPONT  
Denise LANGLET  
Jean Marc LAFITTE  
Muriane MARCE  
Cecile GROMAIRE  
Patricia ROUDOT  
Christine GUFFLET  
Delphine PANZO  
Claire MICHEL  
Catherine REMOLEUR  
M. Laure SAVARY  
Sylvie PORET

**Solidaires. Unitaires. Démocratiques**  
**Les 22 et 23 octobre 2007, je vote SUD**

### Collège C

Flavien FLASQUE  
David TREILLE  
Nathalie INDIC  
Alexandre SZYNEI  
José BELON  
Mostapha ELKHAROUBI  
Olivier CAVELY  
Fabrice TELLIER  
Thierry CHEDOZ  
Dominique SERVIGET  
Mina VAYSSIÈRE  
Benoît MORANCI



Antoine Béclère

# Elections Professionnelles 22 et 23 octobre

Comité Technique d'Etablissement Local

Comité Technique d'Etablissement Central

Commissions Administratives Paritaires

En cas d'absence ou de repos  
**VOTEZ PAR CORRESPONDANCE**

Les 22 et 23 octobre 2007, vous serez appelés à élire les représentants des personnels qui siégeront dans les instances de l'AP/HP, qu'elles soient locales comme le CTEL ou centrales comme le CTEC et les CAP.

Le **Comité Technique d'Etablissement Local** est consulté pour tout ce qui concerne le fonctionnement de l'hôpital : projet d'établissement et programmes d'investissement relatifs aux travaux et équipements lourds ; budget ; créations, suppressions ou transformations des structures médicales ; plan de formation ; bilan social ; prime de service ; tableau des emplois...

Le **Comité Technique d'Etablissement Central** est consulté pour toutes les questions d'intérêt général et commun à l'ensemble de l'AP/HP.

Les **Commissions Administratives Paritaires** : organes consultatifs qui ont pour vocation de donner un avis préalable sur les prises de décisions *concernant les déroulements de carrière des agents* : titularisation ; avancement ; sanction disciplinaire ; litiges sur la notation et/ou l'appréciation, sur l'exercice du travail à temps partiel ; refus d'autorisation d'absence pour formation en vue de promotion...

Les représentants du personnel y sont élus pour 4 ans et ont pour mission de défendre l'intérêt des professionnels.

## MODALITES DE VOTE

**3 Votes** pour les titulaires : CTEL, CTEC, CAP

**2 votes** pour les stagiaires et contractuels : CTEC, CTEL.

**Lieu** : salle de réunion ou par correspondance

**Horaires** : Lundi 22 octobre de 6h30 à 22h00

Mardi 23 octobre de 6h30 à 18h00

**Pièce nécessaire** : toute pièce d'identité comportant une photo

